



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/131

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Vente de l'emprise foncière sise 26 rue Arago à Activimmo. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux propriétaire indivis de la parcelle cadastrée SI-59 sise 26 rue Arago, envisage sa cession sachant que son droit de propriété est amoindri par le droit de jouissance d'un tiers dénommé Monsieur Alain Hariau.

La parcelle SI-59 a été acquise par le biais d'un échange entre la Ville de Bordeaux et les consorts BOSSEDORE propriétaire de l'autre partie de la section SI n°59 (partie arrière du bâti et du non bâti) le 12 mars 1960 aux conditions suivantes:

- Le bâti en façade devait être démolé lors de la mise en alignement de la rue Arago et les propriétaires en conservaient la jouissance jusqu'à cette date.
- Puis le bien appartenant aux consorts BOSSEDORE, partie arrière, a été vendu par les consorts à Monsieur Hariau suivant acte du 10 janvier 1980, l'acte mentionnant les mêmes conditions

Lors de la rénovation du cadastre de la Ville de Bordeaux, les parcelles, celle appartenant à la Ville (60 m² environ) et celle appartenant à Monsieur Alain Hariau, qui correspond à la partie arrière du bâti et du non bâti ont été cadastrées sous une référence unique section SI numéro 59 pour une contenance de 1a 82ca

Les constructions n'ont jamais été démolies, Monsieur Hariau n'a pas entretenu la maison dont il conservait la jouissance et l'opération d'alignement de la rue est aujourd'hui abandonnée.

Considérant la promesse d'achat signée par Monsieur Hariau, dont il est le bénéficiaire, avec la société ACTIVIMMO dont le siège social est situé à Canéjan (33610) 9 allée de la Garenne par Monsieur Marty Bruno, en sa qualité de gérant, de la parcelle cadastrée SI n°59 d'une contenance de 182 m² pour un prix de 120 000 €;

Considérant l'une des conditions de levée d'option par le bénéficiaire de la PUA (Monsieur HARIAU) prévoyant l'autorisation du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, en sa qualité de propriétaire indivis, de la vente et la validation de la quote part du prix de vente revenant à la Mairie de Bordeaux, soit 36 600 €, et celle revenant à Monsieur Hariau, soit 83 400 €, ainsi que la prise en charge par Monsieur Hariau, seul, des frais de cette vente incombant au vendeur;

En conséquence afin de régulariser ce foncier de cette opération, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider:

- la cession à la société ACTIVIMMO et à toutes sociétés qui pourraient se substituer à elle dans l'opération et /ou dans le financement, des droits de la Ville de Bordeaux dans la parcelle cadastrée section SI n° 59 conjointement avec Monsieur HARIAU ; moyennant le prix principal global de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000, 00 €) revenant à la Ville de Bordeaux conformément à l'évaluation de France Domaine du 18 avril 2016, prorogeant d'une année l'avis du 12 mars 2015, à concurrence de TRENTE SIX MILLE SIX CENTS EUROS (36 600,00 €), et à Monsieur HARIAU à concurrence de QUATRE VINGT TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (83 400,00 €), Monsieur HARIAU supportant seul les frais de cette vente incombant au vendeur
- l'ouverture de la recette correspondante au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

